



PENSION ALIMENTAIRE ET BAISSE REVENUS

Par **Visiteur23174**, le **28/06/2011** à **11:50**

Bonjour,

Mon avocate va demander 600 euros de PA pour mes 2 enfants. Conciliation fin d'année, je pars en août, donc en attendant accord "amiable" si possible.

Mon mari, en longue maladie, touche 2600 euros de salaire mais "tombe" à 80 % (2000) en septembre, donc au moment de la conciliation il sera à 2000 euros par mois. La requête a été calculée sur 2600.

Il gardera la maison (estimée à 360000) qui lui revient par le système de récompense.

Je touche 1100 euros par mois.

Le juge va t'il se baser sur son salaire mensuel pour me donner une PA pour les enfants (style 300 €) ou le fait qu'il garde la maison jouera t-il ?

Il menace de ne rien me laisser car il a encore un crédit à payer et les charges de la maison.

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **14:20**

La PA sur ses revenus

La PC (j'espère que vous en demandez une) sur ses revenus ET son patrimoine

Par **Visiteur23174**, le **28/06/2011** à **14:55**

Merci. Donc la requête lancée, vu les délais d'attente (début 2012) pour l'ONC, est "caduque" si je peux dire, vu que ses revenus vont baisser d'ici là... et pire ensuite s'il passe en invalidité...

La PC, je demanderai, mais vu la récompense que la communauté lui devra (500 000 environ) car il réclame tout ce que ses parents et sa tante nous ont versé pendant le mariage (qq milliers d'euros) à l'occasion de Noël, anniversaire, etc... il a fait mettre sur les papiers qu'il leur a fait faire, sur conseils de son avocate, "avance sur héritage" et ça marche... Il cherche

même auprès de la banque les comptes qu'il pouvait avoir avant le mariage pour tout récupérer...

Bref, la communauté lui devant mini cette somme de 500 000, une fois enlevé le crédit il reste la maison et encore 200 000 à lui devoir, soit 100 000 pour moi...

Il me dit qu'il y aura des saisies sur mon salaire (1100) etc....

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **15:01**

[citation]ça marche..[/citation] ça c'est encore à voir ... votre avocate doit plaider la libéralité.

Par **Visiteur23174**, le **28/06/2011** à **15:22**

Enfin, de toutes façons, il peut me faire faire des saisies et me déposséder du peu que j'ai... super... et je reste solidaire du crédit jusqu'au divorce et seule assurée sur la maison... j'ai tiré le gros lot quoi !!